



Le 3 août 2009

BULLETIN INDICATIONS SAISONNIERES 2009 N°9

Bonjour à tous

SYMBIOSE
ETUDE EXPERIMENTATION FORMATION
AGROBIOLOGIE

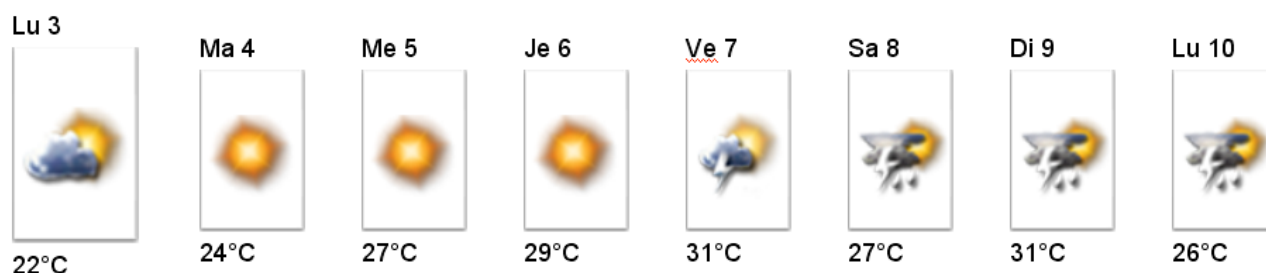
1°- Météo des jours à venir et évolution de la végétation :

Nous comprenons aisément que beaucoup d'entre vous aspirent à cesser les traitements et si possible à partir en vacances avant une vendange qui s'annonce nettement plus précoce de 10 à 20 jours par rapport à l'an passé dans la plupart des régions (Midi méditerranéen excepté, où les stades phénologiques sont à peu près ceux de 2008).

Mais, s'il est vrai que la composition des traitements peut être allégée dans les zones précoces, la pression du Mildiou est toujours là, et plus forte que nous ne le pensions initialement (les Brix sur grappe ont connu une chute temporaire de 2 points lors des pluies du 14 juillet ; peu de changement sur pétioles). Les stades de la vigne sont très variables, parfois d'un pied à un autre dans une même parcelle, et oscillent entre fermeture grappe (zones les plus tardives) et véraison achevée en secteurs ou cépages précoces.

La Pleine Lune a lieu jeudi prochain 8 août. **Nous avons noté cette année que les pluies de la Pleine Lune sont plus fortes que celles de la Nouvelle Lune.** Comme vous pouvez le voir sur ces prévisions de La Chaîne Météo (Sélestat, Beaune, Bordeaux, Avignon), les orages sont annoncés à peu près à ce moment (attention toutefois, la fiabilité est faible au-delà de 3 à 4 jours) :

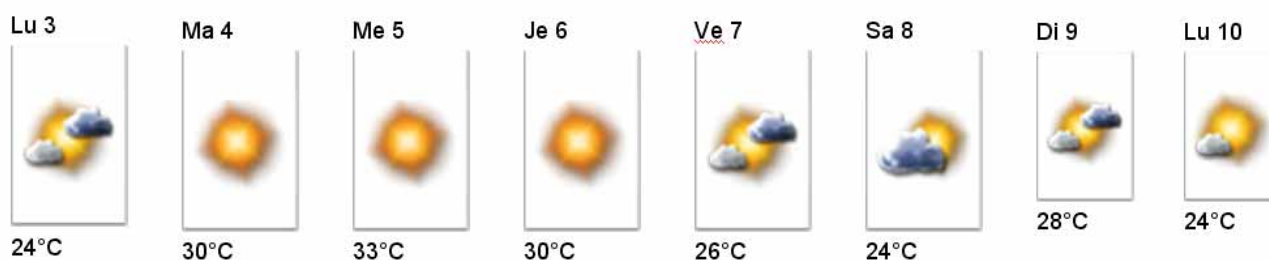
Sélestat :



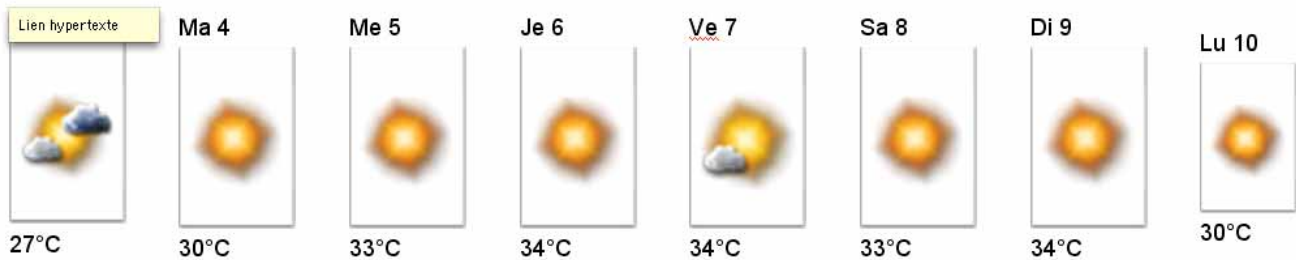
Beaune :



Bordeaux :



[Avignon :](#)



Les pluies orageuses annoncées, si elles se produisent, tomberont dans une ambiance chaude. Il y a donc encore risque de contamination grappes dans les zones tardives non vérées, et sur feuilles (mosaïque) en toutes régions, et surtout sur les parcelles qui ont déjà du Mildiou présent sur le dessus de la végétation et les entre-cœurs.

Cette ambiance peut être aussi favorable au développement du Ver de la Grappe (Eudémis surtout) dans les régions où les pontes continuent. Nous devons aussi penser à la protection contre le Botrytis.

Tout ceci justifie ce bulletin de début août.

2°- Suite des traitements :

1. Zones tardives et jeunes plantations :

Il est nécessaire de positionner encore une protection complète avant jeudi prochain (Pleine Lune), mais nous pourrions commencer à alléger les doses s'il n'y a pas de problème de Mildiou ou d'Oïdium. Nous proposons en général à l'ha **BOUILLIE BORDELAISE 1.5 kg + SILICUIVRE 1,5 litre + SODIEX ou SOUFRE BIOFA 6 kg**. Plus de Mouillant Biofa maintenant pour ne pas garder trop de produit sur les raisins à la vendange.

En secteurs très sains, on pourrait baisser de 30 % ces doses.

2. Autres secteurs :

Hormis les parcelles assez touchées, nous proposons maintenant d'agir uniquement avec **BOUILLIE BORDELAISE 2 kg/ha + CALCICOLE 2 à 4 litres/ha**. Nous arrêtons les soufres et le Silicuvre dès que les raisins sont vérés pour ne pas les « charger » inutilement à ce stade.

Le rôle du Calcicole, dont nous avons peu parlé jusqu'à maintenant, est de renforcer la solidité des épidermes et donc de diminuer la sensibilité aux piqûres d'insectes et aux pourritures. Il contient en particulier du Calcium et du Silicium biodisponibles associés aux mêmes biostimulants végétaux que le Silicuvre.

En cas d'Oïdium encore actif, appliquez spécifiquement sur les parcelles concernées le **SILIBRIX 2 litres/ha** complété éventuellement avec **SEL MARIN 30 grammes par litre de bouillie**.

Le sel a un intérêt pour les raisins qui ne voient jamais le soleil, en particulier dans les parcelles dont les rangs sont orientés Es—Ouest. Le soleil aide en effet l'action du Silibrix (émission de radicaux libres à la surface des épidermes).

En zone très sensibles au Botrytis, nous recommandons le poudrage **LITHOTHAMNE-ARGILE à 25 kg/ha** ou, si la pression est trop forte, le **SERENADE aux doses conseillées** à appliquer obligatoirement par temps humide.

3. Le Ver de la grappe :

2 Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19 symbiose.nrj@orange.fr

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B

B. C. M. I. D. S. C. F. 71160 SAINT AGNAN

Ce risque est loin d'être négligeable cette année, non seulement dans les secteurs où ce ravageur est régulièrement présent, mais aussi dans des zones indemnes jusqu'alors.

Traitez si nécessaire 8 à 10 jours après les poussées de vol, et de préférence après les pluies. En cas de grosse averse (10 à 20 mm en quelques minutes), renouvelez immédiatement. Nous conseillons toujours l'utilisation du **XENTARI 750 grammes + SUCRE ou MELASSE 750 grammes**. Si vous visez bien les grappes, ces doses pourraient être réduites de 30 % environ.

Notez toutefois que les pontes peuvent être déshydratées par les fortes chaleurs que nous devrions connaître prochainement. Il est donc bien d'observer les œufs à la loupe avant de traiter, si vous en avez le temps (voir notre précédent bulletin).

4. En cas de grêle :

Nous avons encore eu le cas localement le 13 juillet sur plusieurs localités de Côte d'Or. Les dégâts furent ponctuellement importants.

Le traitement foliaire **COSYNOL REPRISE 2 litres/ha + BIOFALGUE 2 litres/ha** permet un bon redémarrage de la végétation et aide à la tenue des grappes abîmées. Mais n'oublions pas que la grêle constitue un « boulevard » pour la rentrée du Mildiou dans la grappe dans les secteurs déjà touchés par cette maladie.

Nous vous conseillons donc juste après un passage d'une bouillie base Silicivivre si la grappe n'est pas vérée. Sinon, Bouillie Bordelaise additionnée de CALCICOLE, et éventuellement poudrage du mélange Litho-Argile.

5. Fin de la protection :

Nous espérons que ce traitement peut être le dernier. Mais nous ne pouvons pas l'affirmer dans tous les cas. En cas de présence de Mildiou persistant, renouvelez, mais cette fois à la BB seule (1 à 2 kg/ha) avant la Nouvelle Lune du 20 août. Mais ceci ne devrait concerner que les secteurs tardifs.

D'éventuels poudrages Litho-Argile ou traitements Sérénade peuvent être encore localement utiles.

Jacques est en vacances du 3 au 21 août inclus. Robert est en décalage d'une semaine (du 10 au 28 août inclus). Mais en cas d'urgence, laissez un message sur nos portables ou contactez vos distributeurs en tenant compte de leurs dates de fermeture.

Nous vous souhaitons également de bonnes vacances en vous remerciant de votre fidélité et de votre confiance !

L'équipe de SYMBIOSE
Noël – Robert – Jacques

La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation des produits. Suivant l'annexe I du règlement CE 2092/91 modifié, en cas de danger immédiat menaçant la culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II-B du règlement.